Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251202-2025_225_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DEUX DECEMBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 26 novembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Catherine DREZET, Josianne JEGU, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Christophe ROBIN.

ABSENTS EXCUSÉS :
- Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Éric MOISAN, Jean-Pierre OMNES, Nicole POULAIN, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Pierre LESNARD

Délibération n°2025-225

Membres en exercice : 19 Présents : 12 Absents : 7 Pouvoirs : 0

GESTION DES DECHETS
COMPOSTAGE COLLECTIF SUR UN ESPACE COMMUNAL - CONVENTION DE PARTENARIAT

Depuis du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et les collectivités doivent proposer à leurs usagers des solutions de collecte ou de tri à la source des biodéchets.

Lamballe Terre & Mer accompagne la création de sites de compostage collectif à destination des usagers en habitats collectifs sans jardin. L'objectif est de mettre en place une bonne gestion de ces biodéchets en les détournant de l'incinération pour les composter. L'intérêt de la démarche réside également dans la proposition de faire coïncider geste écocitoyen et lien social en valorisant collectivement les biodéchets.

Lamballe Terre & Mer souhaite développer sur son territoire des sites de compostage collectif sous la responsabilité d'une commune. La convention partenariat a pour objectif de préciser la répartition des engagements entre Lamballe Terre & Mer et la commune pour la mise en place et la gestion d'un site de compostage partagé ouvert à tous sur inscription, sur un espace public. Elle définit, également, les modalités de mise à disposition des matériels ainsi que la répartition des missions de l'opération.

Actuellement, un site de compostage collectif a été inauguré, le 4 novembre dernier, à Moncontour et deux sites de compostage collectif sont en projet à Jugon-les-Lacs et Lamballe-Armor.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251202-2025_225_DELIB-DE

Considérant le projet de convention de partenariat pour la mise en place d'un compostage collectif, transmis aux membres du Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE les modalités du partenariat pour la mise en place d'un site de compostage collectif sur un espace communal,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention de partenariat et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 9 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

